
Discours de la députation des sociétés montagnardes du canton de Claye, qui félicitent la Convention sur ses travaux, annoncent un cavalier armé et équipé, que les églises sont changés en temple de la Raison et divers dons à la patrie, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation des sociétés montagnardes du canton de Claye, qui félicitent la Convention sur ses travaux, annoncent un cavalier armé et équipé, que les églises sont changés en temple de la Raison et divers dons à la patrie, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 34-35;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28855_t1_0034_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

vengeance nationale sur les coupables, et invite la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait donné la paix au monde.

« Qu'ils cessent donc de se flatter plus longtemps d'un espoir trompeur, la liberté triomphera et les efforts impuissants de ces lâches suppôts de la tyrannie viendront se briser au pied de la Sainte Montagne, le vrai écueil des ennemis du peuple. Non, citoyens législateurs, la liberté du monde et les droits de l'homme ne périront point. Votre destinée est plus forte que vos ennemis, vous devez vaincre, les précautions ont été prises pour arrêter le crime.

Dépositaires des foudres de la Liberté, de l'amour et de la confiance d'un peuple de héros, écrasez ces reptiles dont l'aliment est le crime et le désir, l'esclavage. Poursuivez vos glorieux et immortels travaux et ne quittez le poste que vous a confié la plus grande des Nations que lorsque vous aurez consolidé le grand édifice de la Liberté et que vous aurez donné la paix au monde.

Les mesures mâles et vigoureuses que vous avez prises vous assurent de nouveaux droits à la reconnaissance nationale; aussi est-ce de tout notre cœur que nous nous écrions avec tous les bons Français, avec tous les amis de la raison et de l'humanité : Vive le Comité de Sûreté générale ! Vive le Comité de salut public ! Vive la Convention ! Vive la République française une et indivisible » (1).

Enfin il dépose sur l'autel de la patrie, au nom des citoyens de Montbeillard, 329 livres, 12 sous en numéraire, 1106 liv. en assignats, 55 onces 7 huitièmes d'argenterie, 6 croix de mérite, 2 clefs de vermeil, appelées, en langage de tyrans et d'esclaves, clefs de chambellan, et annonce qu'il a été remis à la société populaire, pour les défenseurs de la République, beaucoup d'effets, dont le détail est joint à la pétition (2).

LE PRESIDENT répond : « Citoyens, c'est en vain que les ennemis de la liberté et de l'égalité se coalisent pour arrêter les progrès de la révolution française et diminuer l'énergie nationale; c'est en vain qu'ils veulent nous diviser, nous affamer... Tout est pour nous. La nature elle-même se complait à voir, à seconder les généreux efforts d'une grande nation. Les saisons, les éléments conspirent la perte des tyrans et hâtent le triomphe de la cause républicaine. Les frimas ordinaires de l'hiver depuis deux années s'éloignent de notre atmosphère et semblent ainsi respecter le sans-culottisme de nos défenseurs. Les rayons bienfaisants de cet astre régénérateur acquièrent prématurément un degré de chaleur peu ordinaire dans ces temps, et qui va dessécher et rendre praticables les routes qui nous conduisent dans les camps ennemis pour y plonger le poignard dans le sein des tyrans. Déjà la végétation se développe avec force, et tout nous promet d'abondantes récoltes

(1) C 297, pl. 1020, p. 30. Adresse datée du 7 germ. II, signée : BINNINGER (présid.), BERGER, Pierre FERRAND, CHATEL, MÉGNIN (secrét.). La pièce se termine ainsi : « Puissent nos valeureux frères d'armes aller bientôt ne faire qu'un tas de tous ces hochets de la féodalité germanique pour venir ensuite les épurer au creuset de la liberté ».

(2) P.V., XXXIV, 364.

dans l'intérieur, pendant que sur les frontières nos armées iront moissonner de nombreux lauriers.

Les vents eux-mêmes semblent enchaînés au char de la révolution, et non-seulement protègent l'arrivée dans nos ports des bâtiments chargés de grains qui nous sont destinés, mais encore jettent sur nos côtes ou font tomber entre les mains de nos intrépides marins les riches navires des nations imbéciles qui ruinent leurs fortunes publiques et particulières pour faire la guerre à un peuple qui a mis la victoire à l'ordre du jour et qui ne déposera les armes qu'après avoir anéanti tous ses ennemis.

Les événements dont nous sommes journellement les témoins doivent de plus en plus nous mettre en garde contre les trames perfides des ennemis du bien public, et surtout nous rendre plus méfiants à l'égard des individus. Tour à tour nous avons vu paraître sur le théâtre de la révolution des hommes qui ont trompé et voulu faire assassiner le peuple. Surveillons donc avec attention tous les individus; réunissons-nous autour de la liberté et de l'égalité, qui sont impérissables; autour des principes, qui sont immuables.

La Convention reçoit le don que vous avez été chargés de déposer dans son sein; elle vous invite à sa séance (1).

[Etat des dons, s. d.] (2).

1 paire de pistolets, 40 paires de bas tant laine que fil et coton, 3 mouchoirs de poche, 2 pantalons de coutil, 1 coupon de coton rayé pour pantalons, 2 paquets de charpie, 1 paire caleçons de serge, 1 culotte de drap blanc, 2 vestes de drap blanc, 1 bonnet de laine rouge, 1 mouchoir et col de toile blanche, 8 paires de guêtres tant drap que ratine et peau de chèvre, 5 paires de souliers, 388 chemises, 43 draps de lit, 2 chiffons, 1 pièce de toile blanche, 21 aunes toile d'° excellente pour chemises, 1 habit de drap noir, 1 habit de drap vert, 28 gibernes, 1 taie de lit, 2 chapeaux, 2 paires de bottes, 2 paires de souliers neufs, 1 culotte de droguet, 1 culotte de toile de coton.

La Convention nationale décrète la mention honorable de l'adresse et des dons patriotiques, ainsi que leur insertion au bulletin (3).

77

Une députation des sociétés montagnardes du canton de Claye est admise. Elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, sur la découverte qu'elle a faite du complot tramé contre la patrie, l'invite à rester ferme à son poste, annonce que leurs églises sont changées en temples de la raison, jure de surveiller les conspirateurs, offre un cavalier monté, armé et équipé, père de famille et ci-devant officier municipal, dépose sur l'autel de la patrie une paire de boucles d'argent donnée

(1) Mon., XX, 127.

(2) C 297, pl. 1020, p. 29. Signé BERGER, J.C. TUEFFERD, MOREL, BINNINGER.

(3) P.V., XXXIV, 364. J. Sablier, n° 1234.

par ce même cavalier, un habit d'uniforme, 4 couverts et une médaille d'argent. Enfin elle rappelle les dons faits précédemment par la commune de Claye, lesquels consistent en 80 fusils de guerre, 1 218 liv. de cuivre, 2 732 liv. de fer, 1 284 liv. de plomb, 12 paires de bas, 5 habits d'uniforme, 4 culottes, 54 gibernes, 74 chemises, une paire de draps, 4 vestes, 10 paires de souliers, 81 liv. en numéraire et 753 liv. en assignats (1).

L'ORATEUR,

Représentants du premier peuple de l'Univers.

Ce n'est pas pour vous témoigner leur vive reconnaissance sur vos immortels travaux que les sociétés montagnardes révolutionnaires du Canton de Claye vous envoient aujourd'hui des sans-culottes de leur sein; elles réservent à un autre temps de s'acquitter ouvertement envers vous de cette dette légitime et sacrée que leur cœur en secret vous paye à chaque soupir.

Ce n'est pas pour vous remercier du décret aussi juste qu'humain par lequel vous avez donné la liberté à nos frères des colonies, ce n'est pas pour vous féliciter de votre sublime ardeur, de cette énergie sainte qui vous fait terrasser la royauté, le fédéralisme et qui vient de vous faire découvrir la trame aussi étendue qu'inférieure dont tous les auteurs doivent être d'autant plus promptement, et d'autant plus vigoureusement frappés, qu'ils se sont plus plâtrés de patriotisme.

Ce n'est pas pour vous protester que, gardiens d'un des principaux canaux de l'approvisionnement de Paris, nous en tiendrons continuellement les portes ouvertes, que nous protégerons même et presserons de tout notre pouvoir l'arrivage de ses denrées à cette précieuse sœur, car si nous savons que Paris soutient la Révolution, qu'il a le plus souffert et le plus combattu pour la liberté, nous savons aussi que nous lui devons notre éternelle reconnaissance et des vivres, malgré les fausses impressions que la calomnie a voulu jeter sur le canton et notamment sur la commune de Claye.

Ce n'est pas non plus pour vous faire part que chez nous les tavernes de la folie, de l'erreur et du crime se sont métamorphosées en temple de Philosophie, de Raison et de Vertu, que les chaires de l'imposture ne servent plus qu'à l'apostolat de la vérité et que les bustes des martyrs de la Liberté ont remplacé les idoles de la superstition.

Ce n'est pas pour vous annoncer que le soc républicain a déjà sillonné les terrains immenses que l'aristocratie entretenait dans l'inculture pour servir de marchepied à sa molle scélératesse, que nous fouillons leurs caves avec un zèle infatigable pour y puiser la foudre qui doit la détruire (2); c'est moins encore pour vous encourager, car votre conduite passée nous est un assez sûr garant de votre conduite future. Mais nous sommes envoyés ici pour vous dire, et nous vous disons, au nom du bien

public, de rester fermes à votre poste, jusqu'à la cessation des dangers de la patrie. Pères de la Liberté, vous ne devez pas la quitter au berceau. Nous venons ici pour vous jurer qu'amants et défenseurs de cette chère Liberté, nous serons toujours comme vous sur la cime de la Montagne régénératrice, pour en découvrir de plus loin ses ennemis et leur lancer plus sûrement la mort. C'est enfin pour offrir à la République un nouveau défenseur que le canton de Claye vient de monter, armer et équiper un franc jacobin, un vrai Français. Municipal, il dépose l'écharpe tricolore pour prendre le mousquet; père, il laisse ses enfants pour aller secourir ses frères; époux, il quitte sa femme pour défendre sa patrie. Il fait plus, ne connaissant d'autre intérêt que celui de la patrie, il a déposé à la Société populaire dont il est membre, une paire de boucles d'argent qui lui restait, que nous joignons à 4 couverts d'argent, 1 habit uniforme, 1 médaille d'argent, que nous vous envoyons pour augmenter les dons précédemment faits par la commune de Claye, qui consistent en : 80 fusils de munitions, 54 gibernes, 1 218 livres de cuivre, 1 284 livres de plomb, 2 732 livres de fer, 74 chemises, 12 paires de bas, 1 paire de draps, 5 habits uniformes, 4 vestes, 4 culottes, 10 paires de souliers, 753 l. en assignats, 81 l. en numéraire.

Dès demain nous envoyons notre cavalier aux plaines du Nord, moins encore pour y abattre les esclaves soulevés contre notre liberté, car nous avons là assez de héros républicains pour les réduire en poudre, mais nous l'envoyons pour y participer en notre nom au sublime honneur de donner le coup de grâce aux despotes et nous rapporter la tête du dernier de ces brigands.

N'oubliez jamais, augustes représentants, que le vœu général des 9 000 âmes du canton de Claye que nous vous exprimons, est que vous restiez à votre poste et que vous soyez les nourriciers de la Liberté, comme vous êtes les pères du peuple et les sauveurs de la patrie. Vive la République. Vive la Montagne (1).

Le président répond ; les pétitionnaires sont invités à la séance, la mention de leur adresse, ainsi que de leurs dons, et leur inscription au bulletin, sont décrétées (2).

78

Le citoyen Petite, fondé de pouvoirs, accompagné du citoyen Revol, après avoir exprimé la satisfaction qu'il ressent de se trouver au milieu des représentants du peuple, dépose, au nom des citoyennes Marie-Madeleine et Marie-Catherine Guiot, sœurs, et filles majeures, domiciliées à Poitiers, les titres suivants :

1° Deux brevets de 150 livres chacun, numérotés 17 668 à 16 669, à elles délivrés en forme de gratification ;

2° Un récépissé, devant servir d'inscription sur le grand livre, de deux parties de rente

(1) P.V., XXXIV, 365. J. Sablier, n° 1234; Débats, n° 566; Bⁱⁿ, 16 et 20 germ. (suppl⁴).

(2) Renvoi en marge : que la commune de Claye en a déjà fabriqué 1100 livres qui seront déposés décadi prochain au district de Meaux.

(1) C 297, pl. 1020, p. 40. Original signé REUILLOT (présid.). ALLAIN (secrét.), PAYEN (commis^{re}), MANUEL (commis^{re}), Anselme COUILLAIRE.

(2) P.V., XXXIV, 365.